

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA EVOLUTION TRANQUILLITE

Code ISIN : FR0007034418

Ce FIA est géré par Groupama Asset Management. Il est soumis au droit français.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Le FCP est un fonds nourricier du FCP GAN FRANCESELECT. Son objectif de gestion est le même que celui de son maître, à savoir obtenir, au travers d'une gestion de type discrétionnaire, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence, 60% MSCI Euro clôture (dividendes nets réinvestis), 40% Barclays Capital Euro Aggregate Treasury 3-5 ans clôture (coupons réinvestis).

La performance du fonds GROUPAMA EVOLUTION TRANQUILLITE pourra être inférieure à celle de son maître, GAN FRANCESELECT, compte tenu de ses propres frais de gestion.

Indicateur de référence : 60% MSCI Euro clôture (dividendes nets réinvestis), 40% Barclays Capital Euro Aggregate Treasury 3-5 ans clôture (coupons réinvestis).

Le FCP est composé en totalité et en permanence des parts de son maître GAN FRANCESELECT et, à titre accessoire, de liquidités.

Rappel de la politique d'investissement du FIA maître.

Afin d'atteindre son objectif de gestion, le FIA adopte un style de gestion active.

Le gérant utilisera la combinaison de deux approches :

- L'approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt.
- L'approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une société et de sa valorisation.

Le FCP GAN FRANCESELECT a pour objet la gestion d'un portefeuille diversifié de valeurs de la zone euro et, à titre accessoire, de valeurs étrangères, investi tant en actions qu'en obligations.

L'exposition au risque de change est limitée à 10% de l'actif net.

L'allocation de référence sera à 40% sur les marchés de taux et à 60% sur les marchés actions, celle-ci pouvant évoluer en cours de vie du fonds.

Poche taux : Les investissements porteront exclusivement sur des émissions de catégorie « investment grade » ou estimée équivalente par la société de gestion.

Les émissions non notées par une agence de notation (5% maximum de l'actif net) doivent bénéficier d'une notation interne équivalente octroyée par le bureau d'analyse financière de crédit de la société de gestion. L'exposition minimale au risque de taux est de 30% de l'actif net pour un maximum de 50%.

Afin de sécuriser davantage la gestion, les émissions d'emprunts d'Etats, garantis par l'Etat et d'organismes supranationaux représentent au moins 30% de la poche taux.

Parallèlement, le total des émissions privées BBB- (Standard and Poor's ou estimées équivalentes par la société de gestion) ne dépassera pas 20% de l'actif net avec un maximum de 2% par émetteur privé.

La fourchette de sensibilité de la poche taux se situe entre 2 et 8.

Poche actions : Elle est essentiellement composée d'actions de la zone euro. L'exposition minimale au risque actions est de 50% de l'actif net pour un maximum de 70%.

Le FCP pourra détenir des parts ou actions d'OPC jusqu'à 50% de son actif net.

Les OPC utilisés pourront être les suivants :

- OPCVM de droit français ou de droit européen jusqu'à 50% de l'actif net,
- FIA de droit français jusqu'à 10%.

Le FCP pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour couvrir le portefeuille ou l'exposer aux risques de taux, actions, crédit et change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net du FCP.

Afin de gérer la trésorerie, le FCP pourra effectuer des dépôts et utiliser des OPC monétaires.

De manière exceptionnelle et temporaire, il pourra effectuer des emprunts d'espèces.

Le FIA utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne pourra pas dépasser 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 5 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats :

Tous les jours ouvrés jusqu'à 10:30, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Les dispositions en matière de souscriptions/rachats du FIA maître dans lequel est investi votre FCP sont expliquées dans la rubrique « Modalités de souscriptions et de rachats » de son prospectus.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.

La catégorie de risque associée à ce FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le FIA a un niveau de risque de 4. Il est identique à celui du FIA maître.

Rappel du profil de risque du FIA maître.

Le FIA a un niveau de risque de 4, en raison de sa forte exposition au risque actions et au risque de taux.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour le FIA non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit :** Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie :** Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés :** Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité du FIA. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,00 %
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.	
Frais prélevés par le FIA sur une même année	
Frais courants	2,08 %
Frais prélevés par le FIA dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 30 septembre 2019. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais de ce FIA, veuillez vous référer aux rubriques des frais du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Performances passées

La performance du nourricier sera identique à celle du maître minorée des frais de gestion du fonds nourricier. Elle pourra en conséquence être inférieure à l'indicateur de référence.

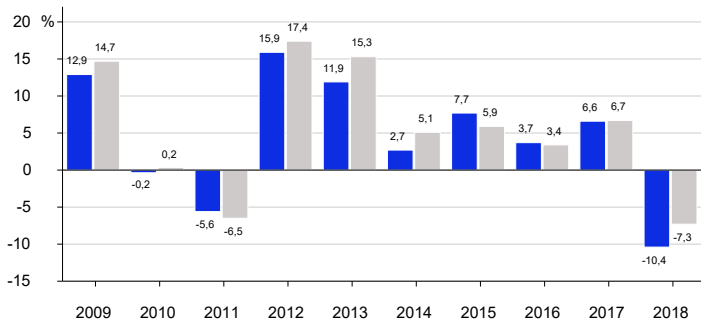
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annuelles présentées dans ce graphique sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par le FIA.

Date de création du FIA : 6 juillet 1999.

Les performances ont été calculées en euro.

A compter du 01/08/2017, le FCP retient le nouvel indicateur de référence composite suivant : 40% Barclays Capital Euro Aggregate Treasury 3-5 ans (coupons réinvestis) et 60% MSCI Euro (dividendes nets réinvestis), en cours de clôture.



■ 60% MSCI Euro (dividendes nets réinvestis) 40% Barclays Capital Euro Agg. Treasury 3-5
 ■ GROUPAMA EVOLUTION TRANQUILLITE

Informations pratiques

Forme juridique : Fonds d'investissement à vocation générale. FCP de droit français ouvert à tous souscripteurs, plus particulièrement destiné à servir de support de contrat d'assurance-vie en unités de compte.

Nom du dépositaire et du centralisateur : ORANGE BANK

Le prospectus de ce FIA et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet www.groupama-am.com et peuvent être adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.groupama-am.com et sur simple demande auprès de Groupama Asset Management.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FIA peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil.

La responsabilité de Groupama Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce FIA est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Groupama Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 29 novembre 2019.